

Zeitschrift:	Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali
Herausgeber:	Schweizerische Naturforschende Gesellschaft
Band:	30 (1845)
Rubrik:	I. Séance du Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

I.

SÉANCE DU COMITÉ CENTRAL

CHEZ

M. le Prof. DE LA RIVE, Président,

LE 11 AOUT 1845, A 7 HEURES.

Membres présents : MM. DE LA RIVE, président.

DE CANDOLLE, vice-président.

Pour le Canton de Berne, STUDER, prof., anc. président.

WOLF, archiviste.

Neuchâtel, AGASSIZ, prof., anc. président.

COULON, fils.

Soleure, PFLUGER, ancien président.

Vallais, RION, chanoine.

Vaud, Ch. LARDY, anc. président.

HOLLARD, professeur.

Zurich, SCHINZ, prof., anc. président.

MM. PICTET, prof., et RITTER, secrétaires.

M. le Président présente les comptes de l'année 1844, envoyés par M. Otto Wertmüller. Ces comptes, qui ont été examinés par une délégation du Bureau, seront présentés à la séance générale d'aujourd'hui, et renvoyés à l'examen d'une commission qui rapportera mercredi.

M. Siegfrid J.-J., V. D. M., qui a été élu par le secrétariat général pour remplacer M. Otto Wertmüller dans les fonctions de questeur, sera présenté par le comité central à la confirmation de l'assemblée.

M. le Président annonce qu'aucune présentation de membres honoraires ne lui a été adressée ; il désire présenter lui-même plusieurs candidats.

M. le prof. Studer rappelle qu'à l'origine de la Société on a créé un grand nombre de membres honoraires ; que plus tard on a compris la nécessité de prévenir pour l'avenir cet abus en imposant par un règlement sévère des conditions plus étroites. Dès lors, et surtout dans ces dernières années, la Société est entrée dans la voie de ne plus nommer de membres honoraires, voie que M. Studer recommande au comité.

M. le prof. Agassiz dit que la Société a écarté les présentations tardives, mais s'est réservé la possibilité d'accorder le diplôme de membre honoraire en suivant les formes réglementaires. Il propose que les candidats présentés aujourd'hui soient recommandés pour la prochaine session de la Société. Cette proposition est adoptée et la liste des candidats est arrêtée comme suit :

MM. FOURNET, prof. à *Lyon*.

Le Chevalier de BOTTO, prof. de physique à *Turin*.

BONJEAN fils, à *Chambéry*.

Le Chevalier BERTINI, doct.-médecin ; *Turin*.

Ch. MARTINS, prof. à *Paris*.

LECOQ, prof. à *Clermont-Ferrand*.

LORTET ; *Lyon*.

Le chanoine CHAMOUSSET ; *Annecy*.

Aucun Canton n'ayant adressé la demande de recevoir

la Société l'année prochaine , le comité arrête de s'en tenir à la rotation habituelle, et de proposer Schaffhouse pour lieu de réunion en 1846.

M. le Président soumet au comité central , qui l'approuve , le plan préparé par le Bureau pour l'ordre des réunions et l'ordre des lectures des mémoires à l'assemblée générale.

Les sections seront, conformément au règlement, au nombre de six.

1^o Section de physique et de chimie.

2^o — de zoologie.

3^o — de botanique.

4^o — de minéralogie et de géologie.

5^o — de médecine et de chirurgie.

6^o — d'agriculture et de technologie.

M. Agassiz fait un rapport sur les travaux du comité de publication. Le tome VII a paru ; l'impression du tome VIII marchera rapidement. L'époque de la publication de ce dernier coïncidant avec le 100^e anniversaire de la fondation de la Société d'Histoire naturelle de Zurich , le comité a arrêté de ne publier dans ce volume que des mémoires des membres de la section zuricoise, tout en les soumettant aux formes réglementaires habituelles. M. Agassiz est invité à reproduire sa communication à l'assemblée générale.

M. Wolf, archiviste , rappelle les règlements sur le format des Actes des sessions , et recommande au Bureau d'en faire tirer un nombre d'exemplaires suffisant.

M. le Président présente deux mémoires sur la question du crétinisme qui lui sont parvenus. M. Lardy demande que dans la session actuelle cet objet soit renvoyé à l'examen d'une commission, et que la Société témoigne

de nouveau l'intérêt qu'elle porte à un établissement dont elle a encouragé la fondation il y a quelques années. Cette proposition est adoptée.

M. Studer rappelle que la Société a donné une somme de 3000 francs pour contribuer aux frais des levers de la carte de la Suisse, sous la condition que cette somme lui serait remboursée par des livraisons des feuilles lors de leur publication. Dès lors deux feuilles ont été mises en vente sans que la Société en ait été officiellement prévenue. Il propose que des réclamations soient adressées à ce sujet à qui de droit.

MM. Lardy et Agassiz présument que l'oubli a été involontaire ; ils pensent qu'il est convenable qu'un rapport soit fait à la séance générale sur ce beau travail qui honore la Suisse, et qui a déjà été apprécié par des juges compétents. M. Lardy est chargé de ce rapport.

Séance levée.
